



Assignation au tribunal pour impayés

Par clocar

Bonjour,

J'ai eu une assignation pour des impayé et une audience au tribunal en mars 2026.

Si je paye ma dette en totalité cette assignation va-t-elle avoir lui ?

L'avocat qui est en charge du dossier m'as indiqué que dans ces circonstances, il pourra demander à sa cliente sur la question de la suite de la procédure

Un grand merci pour votre retour.

Par isernon

bonjour,

vous allez payer vos loyers avec retard, votre bailleur peut demander au tribunal des dommages et intérêts.
cela dépend si votre bailleur veut vous garder comme locataire ou pas.

salutations